

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Date d'émission: 4/05/2018 Version: 1.0

RUBRIQUE 1: Identification

1.1. Identification

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Galvanizer's Removeable Paint Marker - White, Yellow

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/mélange : Marquage.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

LA-CO Industries, Inc.
1201 Pratt Boulevard
Elk Grove Village, IL. 60007-5746
Phone: (847) 956-7600
Fax: (847) 956-9885
E-mail: customer_service@laco.com



1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 24-hour emergency: CHEMTREC- U.S. : 1-800-424-9300 International: +1-703-527-3887

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification GHS

Liquides inflammables, Catégorie 3	H226
Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H336

Texte intégral des mentions H : voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage GHS

Pictogrammes de danger (GHS) :



GHS02

GHS05

GHS07

Mention d'avertissement (GHS) :

Danger

Mentions de danger (GHS) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence (GHS) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.
P242 - Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P261 - Éviter de respirer les vapeurs.
P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 - Porter des gants de protection.
P302+P352 - Si sur la peau: laver abondamment à l'eau
P303+P361+P353 - Si sur la peau (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / douche
P304+P340 - En cas d'inhalation: Transporter la personne à l'air frais et garder confortablement respirer
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer
P310 - Appeler immédiatement un médecin
P312 - Appeler un médecin en cas de malaise
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette)
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser
P370+P378 - En cas d'incendie: Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, du dioxyde de carbone (CO2), de la poudre d'extinction sèche, Brouillard d'eau. pour l'extinction.
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale et nationale

2.3. Autres dangers

Autres dangers qui n'entraînent pas la classification : Aucun danger supplémentaire n'a été identifié.

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS)

8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral)

8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané)

8 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Poussières/brouillards))

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification GHS
Titanium dioxide	(N° CAS) 13463-67-7	40	Carc. 2, H351 (Poussière)
propan-1-ol	(N° CAS) 71-23-8	30	Flam. Liq. 2, H225 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336
2-Butoxyethanol	(N° CAS) 111-76-2	19	Flam. Liq. 4, H227 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation:dust,mist), H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2A, H319

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Provoque des lésions oculaires graves. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après inhalation : Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire : Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion : Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs inflammables.

Danger d'explosion : Vapeurs inflammables plus lourdes que l'air/risque d'accumulation.

Réactivité : Aucune réaction dangereuse connue.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil respiratoire autonome. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Pas de flammes nues, Pas d'étincelles et interdiction de fumer. Ne pas respirer les vapeurs. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant.

Autres informations : Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Ne pas respirer les vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter Gants de protection étanches en nitrile. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement.

Mesures d'hygiène : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Oxydants forts.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Galvanizer's Removeable Paint Marker - White, Yellow		
ACGIH	Non applicable	
OSHA	Non applicable	
propan-1-ol (71-23-8)		
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	100 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

propan-1-ol (71-23-8)		
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	500 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	VECD (mg/m ³)	615 mg/m ³
Canada (Québec)	VECD (ppm)	250 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	492 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	200 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)

2-Butoxyethanol (111-76-2)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	97 mg/m ³
ACGIH	ACGIH TWA (ppm)	20 ppm
ACGIH	Remarque (ACGIH)	Eye & URT irr
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	240 mg/m ³
OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	50 ppm
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	121 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (ppm)	25 ppm
Canada (Québec)	Notations et remarques	(Peau)

Titanium dioxide (13463-67-7)		
ACGIH	ACGIH TWA (mg/m ³)	10 mg/m ³
ACGIH	Remarque (ACGIH)	LRT irr; A4 (Confirmed Animal Carcinogen with Unknown Relevance to Humans: The agent is carcinogenic in experimental animals at a relatively high dose, by route(s) of administration, at site(s), of histologic type(s), or by mechanism(s) that may not be relevant to worker exposure. Available epidemiologic studies do not confirm an increased risk of cancer in exposed humans. Available evidence does not suggest that the agent is likely to cause cancer in humans except under uncommon or unlikely routes or levels of exposure)
OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	15 mg/m ³
Canada (Québec)	VEMP (mg/m ³)	10 mg/m ³
Canada (Québec)	Notations et remarques	(la poussière totale), (note1)

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés. gants en caoutchouc nitrile. Les gants doivent en tout cas être remplacés après chaque utilisation et à la moindre trace d'usure ou de transpercement. EN374.
Protection oculaire	: Une protection oculaire ne s'impose que s'il y a un risque d'éclaboussures ou de projections de liquide. En cas d'éclaboussures ou des aérosols: des lunettes de protection. EN166.
Protection des voies respiratoires	: Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Organic vapor cartridge EN 12083.
Contrôle de l'exposition de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Marqueur solide contenant de la peinture liquide coloré.
Couleur	: Divers White. Jaune.
Odeur	: de l'alcool
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Point d'ébullition	: 97,2 °C
Point d'éclair	: 25 °C
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: 1,3
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: 20,8 mm Hg
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: < 1
Solubilité	: Aucune donnée disponible
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Limites explosives	: Limite inférieure d'explosivité (LIE): 1 vol % Limite supérieure d'explosivité (LSE): 7 vol %
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse connue.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Voies d'exposition probables : Cutané

Toxicité aiguë : Non classé

propan-1-ol (71-23-8)	
DL50 orale rat	5400 mg/kg
DL50 cutanée lapin	4032 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 33,8 mg/l/4h
ATE US (voie orale)	5400 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	4032 mg/kg de poids corporel

2-Butoxyethanol (111-76-2)	
DL50 orale rat	>= 470 mg/kg
DL50 cutanée lapin	1060 mg/kg
ATE US (voie orale)	500 mg/kg de poids corporel
ATE US (voie cutanée)	1060 mg/kg de poids corporel
ATE US (poussières, brouillard)	1,5 mg/l/4h

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Titanium dioxide (13463-67-7)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 6,82 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé.

Titanium dioxide (13463-67-7)	
NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans)	5 mg/kg de poids corporel rat
Indications complémentaires	Cancérogène Inhalation de poussière.
Groupe IARC	2B - Cancérogène possible pour l'humain, poussière.

Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Symptômes/effets après inhalation	: Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Provoque une irritation cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Provoque des lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Pas d'informations complémentaires disponibles.

propan-1-ol (71-23-8)	
CL50 poisson 1	4555 mg/l 96 h
CE50 Daphnie 1	1000 mg/l 48 h

2-Butoxyethanol (111-76-2)	
CL50 poisson 1	1474 ppm <i>Oncorhynchus mykiss</i>
CE50 Daphnie 1	1800 mg/l
CE50 Daphnie 2	1550 mg/l 48 h
ErC50 (algues)	911 mg/l 72 h

12.2. Persistance et dégradabilité

propan-1-ol (71-23-8)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	75 % 20 d

12.3. Potentiel de bioaccumulation

propan-1-ol (71-23-8)	
BCF poissons 1	0,88
Log Pow	0,2

2-Butoxyethanol (111-76-2)	
Log Kow	0,83
Potentiel de bioaccumulation	Ne devrait pas y avoir de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Galvanizer's Removeable Paint Marker - White, Yellow	
Mobilité dans le sol	Non établi.

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

12.5. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux instructions de tri des collecteurs agréés.
Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément à US-DOT 49 CFR et l'HMR / TMD / ADR / IMDG / OACI / IATA

Conformément aux exigences du DOT

Description document de transport : UN1263 Paint, 3, III
N° ONU (DOT) : UN1263
Désignation officielle de transport (DOT) : Paint
Department of Transportation (DOT) des classes de danger : 3 - Class 3 - Flammable and combustible liquid 49 CFR 173.120
Groupe d'emballage (DOT) : III - Danger mineur
Étiquettes de danger (DOT) : 3 - Liquide inflammable



Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Description document de transport : UN 1263 Paint, 3, III
N° ONU (TDG) : UN 1263
TDG Désignation officielle de transport : Paint
Classes TMD danger primaire : 3 - Class 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage : III - Danger mineur

Transport maritime

N° ONU (IMDG) : 1263
Nom d'expédition (IMDG) : PEINTURE
Classe (IMDG) : 3 - Liquides inflammables
Groupe d'emballage (IMDG) : III - matières faiblement dangereuses
Quantités limitées (IMDG) : 5 L

Transport aérien

N° ONU (IATA) : 1263
Désignation officielle de transport (IATA) : PAINT
Classe (IATA) : 3 - Flammable Liquids
Groupe d'emballage (IATA) : III - Danger mineur

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations États-Unis

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

2-Butoxyethanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit sur l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act - Loi réglementant les substances toxiques) aux États-Unis

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

15.2. Réglementations internationales

CANADA

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

2-Butoxyethanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit sur l'inventaire canadien de la LIS (liste intérieure des substances).

Réglementations UE

propan-1-ol (71-23-8)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

2-Butoxyethanol (111-76-2)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Titanium dioxide (13463-67-7)

Inscrit sur l'inventaire des substances EINECS de la CEE (inventaire européen des substances chimiques commercialisées)

Directives nationales

propan-1-ol (71-23-8)

Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
 Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)
 Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
 Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
 Coté sur l'Inventaire des substances chimiques existantes produites ou importées en Chine (IECSC).
 Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
 Coté sur the Korean ECL (Existing Chemicals List)
 Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.

2-Butoxyethanol (111-76-2)

Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
 Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
 Coté sur KECl (coréen produits chimiques existants Inventaire)
 Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
 Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
 Coté sur le catalogue chinois des produits chimiques dangereux.
 Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
 Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)

Titanium dioxide (13463-67-7)

Coté sur l'AICS (inventaire australien des substances chimiques)
 Coté sur Inventory of Existing Chemical Substances (IECSC)
 Coté sur les ENCS du Japon (substances chimiques existantes et nouvelles) inventaire
 Coté sur KECl (coréen produits chimiques existants Inventaire)
 Coté sur l'inventaire Taiwan National Chemical
 Coté sur Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)
 Coté sur New Zealand - Inventory of Chemicals (NZIoC)

15.3. Les réglementations américaines

Galvanizer's Removeable Paint Marker - White, Yellow

Réglementations nationales ou locales	Le titanium dioxide présent dans ce produit est lié et n'est pas respirable. Californie Prop. 65 avertissements ne sont pas tenus.
---------------------------------------	---

Carbon black (1333-86-4)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Titanium dioxide (13463-67-7)

USA - Californie - Proposition 65 - Liste des cancérigènes	USA - Californie - Proposition 65 - Toxicité pour le développement	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Femelle	USA - Californie - Proposition 65 - Reprotoxicité - Mâle	No significance risk level (NSRL)
Oui	Non	Non	Non	

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

propan-1-ol (71-23-8)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Chemicals
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - Carcinogens

2-Butoxyethanol (111-76-2)

U.S. - Idaho - Non-Carcinogenic Toxic Air Pollutants - Acceptable Ambient Concentrations
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Reporting of Releases Part 597 - List of Hazardous Substances
U.S. - Pennsylvania - RTK (Right to Know) List

Titanium dioxide (13463-67-7)

U.S. - Minnesota - Hazardous Substance List
U.S. - New Jersey - Right to Know Hazardous Substance List
U.S. - New York - Right to Know List of Hazardous Substances
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - TWAs
U.S. - Washington - Permissible Exposure Limits - STELs

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données

: ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists).
Chemical Inspection & Regulation Service; accessed at: http://www.cirs-reach.com/Inventory/Global_Chemical_Inventories.html.
Fournisseur de composants FDS.
European Chemicals Agency (ECHA) C&L Inventory database. Accessed at <http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/cl-inventory-database>.
European Chemicals Agency (ECHA) Registered Substances list.
Internal Company test data.
Krister Forsberg and S.Z. Mansdorf, "Quick Selection Guide to Chemical Protective Clothing", Fifth Edition.
National Fire Protection Association. Fire Protection Guide to Hazardous Materials; 10th edition.
OSHA 29CFR 1910.1200 Hazard Communication Standard.
TSCA Chemical Substance Inventory. Accessed at <http://www.epa.gov/oppt/existingchemicals/pubs/tscainventory/howto.html>.

Textes complet des phrases H:

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H351	Susceptible de provoquer le cancer.

Abréviations et acronymes:

ACGIH (American Conference of Government Industrial Hygienists)
ATE: estimation de toxicité aiguë
CAS (Chemical Abstracts Service) number.
CLP: Classification, étiquetage, emballage.
CE50: concentration environnementale associée à une réponse de 50% de la population d'essai.
GHS: Système général harmonisé (de classification et d'étiquetage des produits chimiques).
LD50: Dose létale pour 50% de la population d'essai
CL50: Concentration létale médiane
STEL: à court terme de limites d'exposition
TSCA: Toxic Substances Control Act
TWA: Poids moyen

Galvanizer's Removeable Paint Marker – White, Yellow

Fiche de données de sécurité

conforme Federal Register / Vol. 77, No. 58 / Monday, March 26, 2012 / Rules and Regulations, Canada HPR

Danger pour la santé NFPA

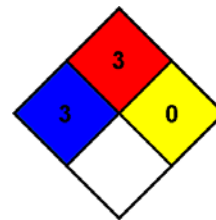
: 3 - Matériaux qui, dans des conditions d'urgence, peuvent causer des blessures graves ou permanentes.

Danger d'incendie NFPA

: 3 - Liquides et solides pouvant s'enflammer dans presque toutes les conditions ambiantes.

Réactivité NFPA

: 0 - Matériaux qui d'eux-mêmes sont normalement stables, même en cas de feu.



SDS Prepared by: The Redstone Group, LLC
6077 Frantz Rd.
Suite 206
Dublin, OH USA 43017
T 614-923-7472
www.redstonegrp.com

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit